Cercle « Gestion & Développement »

Société Savante de Droit Congolais à Vocation Panafricaine Récépissé n° 277/08/MATD/DGAT/DER/SAG

Formation pratique sur la Maîtrise de la comptabilité des entités à but non lucratif (SYCEBNL) :

Cas des associations et ordres professionnels

En présentiel (hôtel ACERAC) et en visioconférence ZOOM

Durée (volume horaire): Budget temps : Deux (2) séances de sept (7) heures chacune	Code module :	MFCGD_EBNL_02				
Budget temps : Deux (2) séances de sept (7) heures chacune Ce module intéresse : Les Experts-comptables et commissaires aux comptes ; Les Experts-comptables et commissaires aux comptes ; Les responsables administratifs, financiers, comptables et trésoriers des Associations, Fondations, ONGs et Ordres professionnels ; Les inspecteurs et vérificateurs des impôts ; Les responsables des sociétés coopératives ; Toute personne intéressée. Maitriser le référentiel comptable des entités à but non lucratif et se l'approprier, notamment celui des Associations et ordres professionnels A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; Enregistrer l'ensemble des opérations et ordres professionnels ; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Attitudes (savoir-être)	Durée (volume	14 heures				
Eventuels bénéficiaires : • Les Experts-comptables et commissaires aux comptes ; • Les responsables administratifs, financiers, comptables et trésoriers des Associations, Fondations, ONGs et Ordres professionnels ; • Les inspecteurs et vérificateurs des impôts ; • Les responsables des sociétés coopératives ; • Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : Maitriser le référentiel comptable des entités à but non lucratif et se l'approprier, notamment celui des Associations et ordres professionnels A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Confère le chronogramme de la formation (disponible à l'inscription) Conditions de réalisation : • Documents comptables • Assiduité,	,					
bénéficiaires:		Deux (2) séances de sept (7) heures chacune				
aux comptes; Les responsables administratifs, financiers, comptables et trésoriers des Associations, Fondations, ONGs et Ordres professionnels; Les inspecteurs et vérificateurs des impôts; Les responsables des sociétés coopératives; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage: A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de: Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de: Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Attitudes (savoir-être) Attitudes (savoir-être)		Ce module intéresse :				
Les responsables administratifs, financiers, comptables et trésoriers des Associations, Fondations, ONGs et Ordres professionnels; Les inspecteurs et vérificateurs des impôts; Les responsables des sociétés coopératives; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage: A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de: • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; • Enregistrer l'ensemble des opérations et ordres professionnels; • Enregistrer l'ensemble des opérations et ordres professionnels; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation: • Documents comptables • Assiduité,	bénéficiaires :	 Les Experts-comptables et commissaires 				
comptables et trésoriers des Associations, Fondations, ONGs et Ordres professionnels; Les inspecteurs et vérificateurs des impôts; Les responsables des sociétés coopératives; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Assiduité,		<u>-</u>				
Fondations, ONGs et Ordres professionnels; Les inspecteurs et vérificateurs des impôts; Les responsables des sociétés coopératives; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : Maîtriser le référentiel comptable des entités à but non lucratif et se l'approprier, notamment celui des Associations et ordres professionnels A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être)		<u> </u>				
Les inspecteurs et vérificateurs des impôts; Les responsables des sociétés coopératives; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage: A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de: Maîtriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Attitudes (savoir-être) Assiduité,		<u> </u>				
Les responsables des sociétés coopératives ; Toute personne intéressée. Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maîtriser le droit comptable des associations et ordres professionnels Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Assiduité,		<u> </u>				
Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : Maîtriser le référentiel comptable des entités à but non lucratif et se l'approprier, notamment celui des Associations et ordres professionnels ou d'apprentissage : Maîtriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Assiduité,						
Compétence ciblée (objectif principal ou ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables						
non lucratif et se l'approprier, notamment celui des Associations et ordres professionnels Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Documents comptables Assiduité,		• Toute personne interessee.				
Ultime) Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables	-	-				
Objectif(s) spécifiques ou d'apprentissage : A la fin de ce module, les bénéficiaires doivent être capable de : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,	. 2 2					
ou d'apprentissage : • Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels ; • Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables						
 Maitriser le droit comptable des associations et ordres professionnels; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Attitudes (savoir-être) Documents comptables Assiduité, 	. ,	•				
et ordres professionnels ; Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels ; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels ; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Assiduité,	ou d'apprentissage :	-				
Comprendre les principes comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Attitudes (savoir-être) Occuments comptables Assiduité,		-				
comptables fondamentaux (postulats et conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,		•				
conventions) applicables aux Associations et ordres professionnels; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,						
ordres professionnels; • Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) • Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,		-				
 Enregistrer l'ensemble des opérations et problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Documents comptables 		ordres professionnels ; • Enregistrer l'ensemble des opérations et				
problèmes spécifiques des Associations et ordres professionnels; • Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,						
ordres professionnels; Produire les états financiers fiables et conformes au SYCEBNL Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Attitudes (savoir-être) Documents comptables Assiduité,						
Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Conditions de réalisation : Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Assiduité,						
Contenu du module (les notions à aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Documents comptables • Confère le chronogramme de la formation (disponible à l'inscription) Attitudes (savoir-être) • Assiduité,		· ·				
(les notions à disponible à l'inscription) aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: • Documents comptables (disponible à l'inscription) Attitudes (savoir-être) • Assiduité,		conformes au SYCEBNL				
(les notions à disponible à l'inscription) aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation: Documents comptables Attitudes (savoir-être) Assiduité,	Contenu du module	Confòra la abranagnamma da la farmation				
aborder dans ce premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Documents comptables • Assiduité,						
 premier séminaire) Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) Documents comptables Assiduité, 	•	(disposition a miscription)				
Conditions de réalisation : Attitudes (savoir-être) • Documents comptables • Assiduité,						
Documents comptables Assiduité,	1					
,	Conditions de réalis	sation: Attitudes (savoir-être)				
· ·	Documents comp	otables • Assiduité,				
	nécessaires (Acte	• Discipline,				

uniforme, SYCEBNL,							
Guide didactique, plan de							
comptes du SYCEBNL							
offert dès l'inscription							
Supports didoctiques							

- Supports didactiques.
- Ouvrage de référence (recommandé), disponible à la formation
- Ponctualité,
- Curiosité,
- Réceptivité,
- Attention,
- Rigueur ...

Le Praticien comptable, 5ème édition, par Oumar SAMBE & Mamadou Ibra DIALLO, Editions EJC, 2023

Compétences ciblées: Ici, à chaque niveau, on évoquera les éléments de compétences (savoir-faire), les savoirs associés à ces éléments et leurs indicateurs de performance:

Eléments de compétences			Savoirs associés:	Indicateurs de performance :		
(savoir-faire):						
1	la compt financiè	tés liées à cabilité ce des à But Non	 Acte uniforme (droit comptable) Système comptable 	Spécificités liées à la comptabilité financière des Entités à But Non Lucratif (EBNL) cernée		
2	Enregist opération courante spécifique entités à lucratif	ns es et	 Analyse comptable; Mécanisme de la partie double 	 Fiabilité des enregistrements ; Fiabilité des analyses comptables 		
3	Applique comptab Associat ordres professio	ions et	Cadre comptable, plan de comptes et le fonctionnement des comptes des Associations et ordre professionnels	comptables		
4	Produire balance des com	générale	Processus d'élaboration de la balance		actitude ou équilibre de la ance	
5	Produire complet financier	des états	Bilan, Compte de résultat, Tableau de flux de trésorerie et notes annexes	Fiabilité des informations financières et image fidèle		
Pro	 Prérequis : Aucun ; Avoir des connaissances de base en comptabilité serait un atout. 					
Méthode andragogique :			 Andragogie de l'expérience : intelligence des situations et exercices pratiques Brainstorming ou méthode participative avec projection des supports didactiques 			

Responsable		• Mr OUMAR	SAMBE.			
pédagogique et concepteur du module de formation		• Mr OUMAR SAMBE, Expert-comptable et commissaire aux comptes, Associé FIDECA, Rédacteur du Syscohada, du Syscohada révisé, du SYCEBNL, du Praticien comptable Ohada, du Guide pratique des sociétés commerciales et de groupement d'intérêt Economique, du plan de comptes et états financiers du Syscohada (plaquette), du plan de comptes des entités à but non lucratif (plaquette), etc.				
Facilitateur:		Mr ITOUA Jean Paulin, Expert-comptable Agrée CEMAC, 30 ans d'expérience dans la formation, Auteur de célèbres ouvrages sur la comptabilité du Syscohada.				
Objet et modalité d'évaluation :		Au début, pendant et à la fin de chaque module de formation, le formateur procédera à l'évaluation formative. Il évaluera (en groupe ou individuellement) les apprentissages à partir des instruments comme (i) des tests de connaissances (Quiz et QCM) écrits et/ou oraux, (ii) des mises en situations, (iii) des tâches à réaliser				
Lieux		ville (Hôtel CERAC)	Kintélé	Pointe-Noire		
Canal	v	Visio conférenc	e ZOOM			
Dates	Du dé	u 27 au 28 ecembre 2023	A déterminer	A déterminer		
Heures	Γ	De 09h à 16h	De 09h à 16h	De 09h à 16h		
Avantage:	С	Possibilité d'accompagnement personnalisé ou coaching à la charge du demandeur				
Contribution financière :		60 000 F CFA/participant en présentiel et 40 000 F CFA en visioconférence. Votre contribution financière couvre la documentation de la formation, le certificat, la pause-déjeuner de 13h00 à 14h 00.				
Modes de règlement		Virement bancaire, Espèces, Mobile Money, MoneyGram, RIA et Western union				
Date limite d'inscription 30 minutes avant le début de la formation				t de la formation		
Pour s'inscrin autres inform supplémentai	ations	Nous contacter: Par WhatsApp: 00242 05 528 55 43 00221 78 148 72 95 Par Email: syscohadapourtous@gmail.com				
Prochains thèmes à partir de janvier 2024:		 Formation complète sur le SYCEBNL Introduction à la Comptabilité générale de l'Etat, des collectivités territoriales, des EPIC et des EPA (conformément aux directives CEMAC) 				

En espérant vous y retrouver. Bien cordialement.